



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

VH, JM,

P.V. PETI 09
P.V. AVDPC 04
P.V. ENEJ 11
P.V. FAIN 03
P.V. SECS 10

Commission des Pétitions,
**Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement
rural et de la Protection des consommateurs,**
**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse,**
Commission de la Famille et de l'Intégration
et
Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2017

Ordre du jour :

1. DEBAT PUBLIC

Pétition publique 668 - Lëtzebuenger Produkter an der öffentlecher Restauratioun ! (Crèchen, Schoulen, Maisons Relais, Kliniken, Altersheemer, asw.) Priorité pour les produits luxembourgeois dans la restauration collective !

2. Conclusions des Commissions

*

Présents : M. Marc Angel, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth remplaçant Mme Nancy Arendt, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner, membres de la Commission des Pétitions

Mme Tess Burton, M. Félix Eischen, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, M. Edy Mertens, Mme Octavie Modert, membres de la Commission de l'Agriculture, de la

Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs
M. Claude Adam, Mme Diane Adehm remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval,
M. Gérard Anzia, M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, Mme
Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M.
Claude Lamberty, Mme Martine Mergen, membres de la Commission de
l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme
Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M.
Claude Lamberty, Mme Martine Mergen, M. Roberto Traversini, membres de
la Commission de la Famille et de l'Intégration

M. Marc Angel, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, Mme Tess Burton, M.
Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile
Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Claude Lamberty, Mme Josée
Lorsché, Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens, membres de la Commission
de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

M. Fernand Etgen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection
des Consommateurs

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse

Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

Mme Jeanne Bormann, M. Gerber van Vliet, Mme Christiane Mangen, du
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des
consommateurs

Mme Monique Ludovicy, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et
de la Jeunesse

M. Patrick Hau, du Ministère de la Santé

Mme Joëlle Merges, Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration
parlementaire

M. Marco Gaasch, M. Camille Schroeder, M. Marc Fisch, M. Aloyse Marx, M.
Marc Roeder, M. Marc Meyrer, pétitionnaires

Excusés : Mme Nancy Arendt, membre de la Commission des Pétitions

M. Frank Arndt, M. Emile Eicher, M. Henri Kox, M. Roy Reding, membres de
la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de
la Protection des consommateurs

Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, M. Laurent
Zeimet, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et
de la Jeunesse

Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Taina Bofferding, M. Marc Spautz, membres
de la Commission de la Famille et de l'Intégration

Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Nancy Arendt, M. Marc Baum, Mme Claudia
Dall'Agnol, M. Georges Engel, M. Alexander Krieps, membres de la
Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés
M. Marco Schank, Président de la Commission des Pétitions
M. Gusty Graas, Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs
M. Lex Delles, Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
M. Gilles Baum, Président de la Commission de la Famille et de l'Intégration
Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

*

1. DEBAT PUBLIC

Pétition publique 668 - Lëtzebuenger Produkter an der öffentlecher Restauratioun! (Crèchen, Schoulen, Maisons Relais, Kliniken, Altersheemer, asw.) Priorité pour les produits luxembourgeois dans la restauration collective !

M. le Président de la Chambre des Députés et M. le Président de la Commission des Pétitions présentent leurs mots de bienvenue aux pétitionnaires et les félicitent d'avoir recueilli plus de 7.900 signatures en guise de soutien à leur cause. Après quelques explications relatives au déroulement de la réunion, la parole est donnée aux pétitionnaires.

Intervention des pétitionnaires

D'entrée M. le pétitionnaire Marco Gaasch estime que le nombre important de signatures que la pétition 668 a recueillies souligne l'importance que l'opinion publique accorde aux doléances des pétitionnaires.

Le pétitionnaire évoque les avantages liés à un accès privilégié des produits du terroir luxembourgeois aux lieux de restauration collective subventionnés par l'Etat, à savoir les crèches, les maisons relais, les écoles et lycées, les hôpitaux et structures pour personnes âgées :

- Vu le nombre croissant de clients de la restauration collective, celle-ci constitue un débouché important pour l'agriculture, la viticulture, l'horticulture et le secteur agro-alimentaire luxembourgeois.
- Les produits agricoles et alimentaires locaux constituent une des seules ressources dont dispose le Grand-Duché qui sont liées à la terre. Ils contribuent à l'économie nationale et sont créateurs d'emplois. Un recours accru à de tels produits dans la restauration collective luxembourgeoise permettrait de soutenir l'économie circulaire et, partant, le développement durable.
- Un accès privilégié aux produits des terroirs luxembourgeois dans la restauration collective contribuerait à préserver les paysages et les ressources naturelles, à réduire les transports et la consommation d'énergie.
- Les clients de la restauration collective, quant à eux, profiteraient de produits de première fraîcheur, et d'une qualité et traçabilité assurées.

- Alors que des produits tels que le lait, la viande bovine et porcine, de même que le blé et le vin sont produits en quantité pour suffire à la demande nationale, des débouchés assurés auprès de la restauration collective subventionnée par l'Etat pourraient donner un coup de pouce à la production locale de volaille, de fruits et de légumes, ceci au bénéfice de l'économie rurale et régionale.

Le pétitionnaire estime que l'accès privilégié à la production du terroir luxembourgeois est à considérer comme un choix stratégique que les autorités politiques devraient soutenir de façon proactive.

L'orateur présente les revendications des pétitionnaires, à savoir :

- Une révision sans tarder des dispositions législatives relatives aux marchés publics, de sorte que l'accès privilégié à la production locale soit ancré dans la loi. Des travaux préparatoires sont actuellement en cours au Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs, auxquels la filière concernée devrait être associée plus intensivement que ce qui est actuellement le cas.
- Une sensibilisation accrue des décideurs politiques, de même que des gestionnaires et des membres du personnel des lieux de restauration collective. Etant donné que les salariés de ces structures sont dans la majorité des cas des ressortissants non luxembourgeois, il s'avère qu'ils sont peu au courant de la gamme des produits agricoles et alimentaires du terroir.
- Afin de garantir une adéquation entre la demande des lieux de restauration collective et l'offre disponible de produits du terroir, il est nécessaire de mettre en place une organisation décentralisée et d'accorder une marge de manœuvre accrue aux différents établissements de restauration pour ce qui est de la composition des menus offerts au quotidien. Par ailleurs, ces établissements devraient disposer d'un équipement leur permettant de transformer les produits bruts sur place. Une importance accrue revient à la formation du personnel de cuisine.
- Afin que le développement de nouveaux créneaux au niveau de la production du terroir soit couronné de succès, il est nécessaire d'accompagner et d'encadrer les producteurs concernés et, le cas échéant, de mettre à leur disposition les moyens financiers nécessaires pour l'installation de lignes de production, de conditionnement et de transport afférente.
- Il serait utile de créer une plateforme d'échange, placée auprès de la Chambre d'Agriculture, regroupant les producteurs, les représentants des transformateurs, des distributeurs et des utilisateurs. Cette plateforme devrait avoir à sa disposition un collaborateur, engagé grâce au soutien financier du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de trois ans. Ce salarié aurait pour fonction de conseiller les producteurs, de même que d'agir en tant que « matcher », c'est-à-dire en tant qu'intermédiaire entre les partenaires de la plateforme, afin d'assurer que les produits du terroir trouvent les débouchés nécessaires au niveau de la restauration collective.
- Afin de lutter contre les préjugés liés au coût élevé de la production du terroir luxembourgeois, il serait utile de souligner la qualité de ces produits. En même temps, il faudrait mettre en avant les coûts dissimulés liés à l'importation alimentaire, tant au niveau qualitatif qu'environnemental, d'autant plus que les avantages que

constituent la proximité et la saisonnalité des produits luxembourgeois réduisent de façon considérable l'écart de prix entre produits nationaux et étrangers.

Intervention des Députés

Renvoyant à l'organisme « Restopolis » en tant que service gouvernemental de la restauration scolaire et universitaire, une représentante du groupe politique CSV se renseigne sur les produits du terroir qui font défaut et dont les restaurants scolaires pourraient être demandeurs. L'oratrice se renseigne par ailleurs sur la quote-part du prix de production des aliments, par rapport au coût total d'un repas. Elle se renseigne également sur d'éventuelles démarches déjà entreprises en vue de la mise en place de la plateforme d'échange évoquée par les pétitionnaires, de même que sur un bilan des projets pilotes mis en place pour favoriser le recours à la production du terroir dans la restauration collective.

Un représentant du groupe politique LSAP pose la question de savoir si les pétitionnaires ont connaissance d'éventuelles fraudes au niveau de l'emballage et du conditionnement des produits du terroir, qui feraient en sorte que les produits du terroir luxembourgeois se voient écartés des marchés publics afférents.

Un représentant de la sensibilité politique « déi lénk » se renseigne sur les raisons qui font que l'agriculture luxembourgeoise n'arrive pas à produire certaines denrées en quantité suffisante. L'orateur souhaite également recevoir des informations sur les conséquences de la libre circulation des biens sur le secteur de la production agricole et alimentaire.

Réponses des pétitionnaires

En réponse à la question soulevée par le représentant de la sensibilité politique « déi lénk », M. Gaasch, tout en soulignant les avantages de la libre circulation des biens pour les consommateurs, estime que ce principe ne pourrait servir de prétexte pour exclure un accès privilégié de la production du terroir nationale aux lieux de restauration collective. Pour ce qui est des déséquilibres au niveau des différents produits agricoles disponibles, M. Aloyse Marx renvoie aux caractéristiques du sol local, qui rendent la production de fruits et légumes en quantité suffisante très difficile. L'intervenant souligne cependant que la filière fruitière et maraîchère dispose d'un potentiel économique qui mériterait d'être développé davantage, grâce à une sensibilisation et une formation adéquates des producteurs.

Concernant le sujet soulevé par le représentant du groupe politique LSAP, les pétitionnaires expliquent que les normes de conditionnement et d'emballage en vigueur constituent un important défi, surtout financier, pour les producteurs locaux. Ils soulignent qu'il n'est pas admissible que ces normes empêchent l'accès des produits du terroir luxembourgeois à la restauration collective.

Les pétitionnaires estiment qu'une meilleure promotion des avantages dont disposent les produits du terroir luxembourgeois par rapport à l'importation alimentaire, liée à une sensibilisation accrue des acteurs de la restauration collective, permettrait d'augmenter le taux des produits d'origine locale transformés dans les lieux de restauration collective. A cet effet, la création d'une plateforme d'échange serait d'une grande importance. Il est expliqué qu'actuellement, quelque 38 restaurants, de même que 57 lieux de restauration collective, tant du secteur public que privé, adhèrent à la campagne de sensibilisation « Sou schmaacht Lëtzebuerg » organisée par la Chambre d'Agriculture dans le but de promouvoir la visibilité des produits alimentaires issus de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture luxembourgeoises.

En réponse à la question soulevée par la représentante du groupe politique CSV, il est expliqué que le coût du produit agricole ou alimentaire brut se situe entre dix et quinze pour cent du prix final du repas.

Intervention des Députés

Un représentant du groupe politique « déi gréng » soulève la question de savoir si les inquiétudes des consommateurs quant à la production d'une alimentation qui est bonne et propre sont prises en considération par les initiateurs de la pétition. L'orateur soulève par ailleurs un conflit apparent entre le fait que certains agriculteurs se procurent l'alimentation animale au marché international, et les efforts des fédérations agricoles nationales en faveur de la production des denrées de consommation nationales.

Un représentant du groupe politique CSV s'enquiert de la disposition du secteur agricole luxembourgeois à participer au projet pilote de « l'Ecole du goût », mis en place par le Parc naturel de l'Our et la commune de Tandel. L'orateur pose par ailleurs la question de savoir si les normes d'hygiène en vigueur au niveau de l'emballage et du conditionnement des denrées alimentaires sont trop strictes. L'intervenant suggère d'intégrer les associations d'insertion professionnelle au développement des cultures fruitières et maraîchères.

M. le Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs se renseigne sur l'efficacité des aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles, prévues dans la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales. L'orateur pose la question de savoir si le projet d'implantation d'une usine de production de yaourt grecque au Grand-Duché constitue une opportunité pour les producteurs laitiers luxembourgeois.

Mme la Présidente de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports souligne le rôle qui revient aux communes quand il s'agit de promouvoir la production du terroir luxembourgeois, notamment au niveau de projets pédagogiques mis en place par les crèches ou maisons relais publiques.

Réponses des pétitionnaires

Pour ce qui est des questions soulevées par M. le Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs, il est expliqué que les représentants des fédérations agricoles ne disposent pas d'informations relatives au projet d'implantation précité. Les orateurs estiment que ce projet ne devrait pas constituer un débouché pour la filière laitière nationale, étant donné que le groupe agroalimentaire qui gère ledit projet est connu pour sa politique d'achat de matière première à prix compétitif sur le marché international.

M. Gaasch explique que le règlement grand-ducal relatif aux modalités des aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles est en cours d'élaboration, de sorte qu'il est difficile d'évaluer l'efficacité desdites aides.

Pour ce qui est du rôle joué par les communes dans la promotion de la production agricole et alimentaire locale, M. Gaasch estime qu'il s'agit là d'un secteur important auquel les fédérations agricoles doivent s'intéresser de façon proactive.

En réponse aux questions soulevées par le représentant du groupe politique « déi gréng », M. Marc Fisch explique que de nombreuses exploitations agricoles seraient disposées à passer à l'agriculture bio, si cela correspondait à une demande des consommateurs. Pour ce qui est de l'alimentation animale, l'orateur estime que le but devrait consister à promouvoir la production locale également dans ce domaine.

M. Marc Roeder souligne le nombre important de projets pilotes existant dans le domaine de la culture fruitière et maraîchère. L'orateur estime que ces filières pourraient connaître un essor important si elles pouvaient être sûres de trouver des débouchés auprès des lieux de restauration collective.

Intervention des Députés

Une représentante du groupe politique CSV pose la question de savoir si la démarche « qualité » en faveur d'une agriculture luxembourgeoise durable qui est en cours d'élaboration auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs, fait l'objet de concertations avec les représentants du secteur agricole.

Un représentant de la sensibilité politique ADR s'enquiert des mesures à mettre en œuvre par les autorités publiques afin de soutenir les initiatives des fédérations agricoles en faveur d'un accès privilégié de la production du terroir Luxembourg aux lieux de restauration collective.

Prises de position des Ministres

- Prise de position de M. le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs

M. le Ministre rappelle que le programme gouvernemental actuellement en vigueur prévoit la promotion d'une utilisation accrue des produits du terroir de qualité et des produits biologiques dans les lieux de restauration collective qui fonctionnent sous tutelle étatique. Afin d'y parvenir, une adaptation de la réglementation en vigueur s'avère nécessaire, à laquelle le Ministère entend procéder en concertation avec les partenaires et les Ministères concernés. L'orateur évoque notamment la réforme de la législation en matière d'attribution des marchés publics, qui devrait aboutir sous peu.

M. le Ministre passe la parole à la représentante de l'Administration des Services techniques de l'Agriculture qui explique la démarche « qualité » en faveur d'une agriculture luxembourgeoise durable, que le Ministère entend mettre en place. Cette démarche prévoit notamment l'instauration d'un système de certification et d'un système de qualité avec, pour chaque catégorie, la définition de caractères minima à remplir pour les producteurs agricoles et alimentaires concernés. Un logo d'agrément est mis en place, en tant qu'élément de reconnaissance pour le public et en tant que valeur ajoutée pour les produits du terroir éligibles.

- Prise de position de M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. le Ministre présente la situation telle qu'elle se présente dans les restaurants gérés par le service « Restopolis ». Grâce à une politique d'achat raisonnée, 32 pour cent de tous les produits bruts transformés dans lesdits restaurants sont d'origine locale, ce qui marque une progression de l'ordre de deux pour cent par rapport à mars 2016. Alors que le recours à la production de viande, de lait, de pain et de viennoiseries d'origine locale est courant, la situation est plus difficile pour d'autres aliments, d'autant plus que « Restopolis » s'engage à servir à ses clients des plats qui sont à leur goût. L'orateur se réfère à la campagne « Pense global, agis local », organisée par « Restopolis » qui permet non seulement de sensibiliser les clients aux avantages d'une alimentation d'origine locale, mais également de familiariser les

salariés des lieux de restauration collective avec le potentiel de la production du terroir luxembourgeois.

Pour ce qui est de la restauration des maisons relais, M. le Ministre renvoie au cadre de référence national « Education non formelle des enfants et des jeunes », tel que prévu par la loi modifiée sur la jeunesse du 4 juillet 2008. Cet instrument contient, entre autres, des mesures en faveur de la promotion d'une alimentation saine auprès des enfants et des jeunes, qui devraient également être sensibilisés aux avantages de la production du terroir local.

M. le Ministre estime que les autorités publiques devraient être disposées à supporter les coûts de la production agricole et alimentaire nationale, si elles sont convaincues de l'intérêt que présente cette filière tant pour l'économie et l'environnement, que pour la qualité de l'alimentation offerte aux clients des lieux de restauration collective qui fonctionnent sous tutelle étatique.

- Prise de position de Mme le Ministre de la Famille et de l'Intégration

Mme le Ministre explique que son Ministère a peu de mainmise sur la composition des repas servis dans les structures pour personnes âgées, à l'exception des structures gérées par l'établissement public « Servior ». Selon les statistiques fournies par cet établissement, 33,5 pour cent des produits alimentaires utilisés dans ses lieux de restauration collective seraient d'origine luxembourgeoise. Les structures gérées par « Servior » veilleraient par ailleurs à ce qu'un « menu du terroir luxembourgeois » soit servi aux convives au moins deux fois par semaine. L'établissement public figure parmi les adhérents de la campagne « Sou schmaacht Lëtzebuerg ».

- Prise de position du Ministère de la Santé

Il est convenu que les chiffres relatifs à l'utilisation des produits du terroir luxembourgeois dans les hôpitaux soient mis à disposition des Députés et des pétitionnaires.

Intervention finale des pétitionnaires

En guise de conclusion, M. Gaasch se félicite du grand soutien que connaît le sujet de la pétition tant au niveau gouvernemental qu'au niveau parlementaire. L'orateur souligne la nécessité de mettre en place la plateforme d'échange susmentionnée. Cette structure permettrait de sensibiliser davantage les partenaires concernés des doléances des uns et des autres. M. Gaasch souligne la disposition des fédérations agricoles à participer à l'élaboration du nouveau cadre réglementaire, annoncé par M. le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs. L'orateur met en garde contre une réglementation trop complexe, qui pourrait aller au détriment des petites et moyennes exploitations agricoles luxembourgeoises.

2. Conclusions des Commissions

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments :

- Tous les intervenants saluent l'idée de la plateforme d'échange, souhaitée par les pétitionnaires. Un représentant du groupe politique « déi gréng » donne à considérer qu'il serait préférable de localiser cette structure auprès du Ministère de l'Agriculture, de la

Viticulture et de la Protection des consommateurs, afin de souligner la nécessité de construire des ponts entre les différents partenaires. Plusieurs intervenants s'expriment contre cette suggestion. M. le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs estime qu'il vaut mieux intégrer la plateforme à la Chambre d'Agriculture, ce qui permettrait de souligner l'indépendance de la structure. M. le Ministre se déclare prêt à mettre à disposition de la plateforme les moyens financiers nécessaires pour le recrutement d'une personne agissant en tant qu'intermédiaire entre les différents partenaires.

- Plusieurs intervenants soulignent l'importance de la représentativité des participants à la plateforme, qui doit non seulement comprendre des personnes du secteur agricole et les gestionnaires des lieux de restauration collective, mais également les distributeurs, les transformateurs, des représentants communaux et du secteur hospitalier, entre autres.

- Une représentante du groupe politique CSV demande à ce que ladite plateforme soit mise en place sans tarder. M. le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs donne à considérer que seule une adaptation préalable de la réglementation relative aux marchés publics permet d'avoir les outils nécessaires pour faciliter réellement l'accès des produits du terroir luxembourgeois à la restauration collective. La mise en place de la plateforme pourrait être initiée en parallèle.

- La nécessité d'une formation adéquate du personnel des lieux de restauration collective est soulignée. Par ailleurs, plusieurs intervenants soulèvent la problématique de l'équipement des cuisines, souvent peu adaptées à la transformation de produits alimentaires bruts sur place.

- Le représentant du Ministère de la Santé souligne la nécessité pour les producteurs du terroir luxembourgeois de respecter les normes en vigueur en matière d'hygiène. L'orateur estime par ailleurs qu'un recours accru aux produits agricoles et alimentaires du terroir ne pourrait aller à l'encontre des règles en matière de l'équilibre alimentaire et de la diététique.

De cet échange de vues, les Commissions retiennent ce qui suit :

- Une plateforme d'échange sera créée au sein de la Chambre d'Agriculture. Son objectif sera de réunir les besoins des producteurs et ceux des restaurateurs en s'appuyant sur les expériences que les producteurs ont déjà récoltées grâce à leur campagne « Sou schmaacht Lëtzebuerg ». M. le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs s'engage à augmenter le personnel en fonction des nouveaux besoins.

- Des formations régulières et supplémentaires seront proposées au personnel des lieux de restauration collective afin de le familiariser avec la gamme des produits luxembourgeois existants.

- L'équipement des cuisines sera vérifié pour assurer qu'il soit adapté à l'utilisation des produits locaux.

Luxembourg, le 19 janvier 2017

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission des Pétitions,
Marco Schank

Le Président de la Commission de
l'Agriculture, de la Viticulture, du
Développement rural et de la Protection des
consommateurs,
Gusty Graas

Le Président de la Commission de
l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse,
Lex Delles

Le Président de la Commission de la Famille
et de l'Intégration,
Gilles Baum

La Présidente de la Commission de la Santé,
de l'Egalité des chances et des Sports,
Cécile Hemmen